



CIRCULAIRE N° 2022 - 10

Le Président

à

Mesdames et Messieurs les Maires
des Communes adhérentesA l'attention de Mesdames et Messieurs les responsables
du service financier**Objet : Document budgétaire et avis d'information d'affichage**

P.J. : Modèle d'affichage informant de la mise à disposition du Rapport d'orientations budgétaires de l'exercice 2023 du SIFUREP

Madame, Monsieur le Maire et cher(e) collègue,

Le comité syndical a adopté le **Rapport d'orientations budgétaires de l'exercice 2023 du SIFUREP** par délibération du 4 octobre 2022. Ces documents budgétaires ont par ailleurs été adressés à la Préfecture de Paris aux fins de contrôle de légalité.

Conformément aux dispositions des articles L2313-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous informe que tous les documents budgétaires sont téléchargeables sur le site internet du SIFUREP à l'adresse suivante : <http://www.sifurep.com>, rubrique « Accueil / Bibliothèque / Documents budgétaires ».

En application de ces mêmes textes, il convient de mettre à disposition du public dans les mairies des communes membres les documents budgétaires et leurs annexes.

Il vous appartient donc, dans les 15 jours suivant la réception de la présente circulaire, d'informer le public par tout moyen de publicité au choix du Maire.

Il est possible d'assurer cette publicité par voie d'affiche apposée aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois. Vous trouverez en annexe une proposition de texte pour l'affichage.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire et cher(e) collègue, l'expression de mes salutations cordiales et dévouées.

| | |
|---|----------------------------------|
| Réponse à la signature du Maire <input type="text"/> | |
| D I R E C T I O N G E N E R A L E | Reçu le |
| | ORIGINAL : COPIES : GI ECC |
| C O U R R I E R | Reçu le |
| | Enregistré le N° Chrono |

Paris, le
Le 20 octobre 2022
Le PrésidentJacques KOSSOWSKI
Maire de Courbevoie
Vice-Président de l'Établissement Public Territorial
Paris Ouest La Défense

Annexe

Modèle d'affichage informant de la mise à disposition du ROB et certificat d'affichage

L'avis d'information doit être affiché dans un délai de 15 jours à compter de la réception de la présente circulaire et pour une durée minimum d'un mois.

Avis d'information

La commune de est adhérente au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP).

Conformément aux dispositions des articles L2313-1 et L5211-36 du Code général des collectivités territoriales, le Rapport d'orientations budgétaires de l'exercice 2023 du SIFUREP est mis à la disposition du public, à compter de ce jour, (service, adresse) aux horaires suivants : (à compléter).

Fait à le

Le (La) Maire



Certificat d'affichage

(à retourner au SIFUREP,
Tour Lyon Bercy, 173/175 rue de Bercy, CS 10205 - 75588 Paris Cedex 12)

Le (La) Maire de la commune de certifie que l'avis d'information concernant la mise à disposition du Rapport d'orientations budgétaires de l'exercice 2023 du SIFUREP a été affiché, aux lieux habituels d'affichage, entre le et le (le délai d'affichage doit être d'un mois minimum).

Fait à le

Le (La) Maire



2523072630/0001320604